Page: 1/6



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 / ISO 11014

Date d'impression : 28.11.2012 Numéro de version 6 Révision: 28.11.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit Hilti HIT-HY 20
- · Dimension d'emballage 330 ml, 500 ml, 1400 ml
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation Bâtiment et travaux de construction
- · Emploi de la substance / de la préparation Mortier de scellement pour ancrages dans la maçonnerie creuse
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Hilti (Schweiz) AG Soodstrasse 61 CH-8134 Adliswil Telefon: 0844 84 84 85 Fax: 0844 84 86 E-Mail: info@hilti.ch

· Service chargé des renseignements :

anchor.hse@hilti.com

voir le chapitre 16

· Numéro d'appel d'urgence:

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum - 24 h Service

Tel.: 0041 / 44 251 51 51 (international)

Hilti (Schweiz) AG Tel: 0844 84 84 85 Fax: 0844 84 84 86

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi: Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



O; Comburant

Peut provoquer un incendie.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · Éléments d'étiquetage
- · Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:





Xi Irritant
O Comburant

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

peroxyde de dibenzoyle

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

- · Phrases R:
- 7 Peut provoquer un incendie.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- · Phrases S:
- 3 Conserver dans un endroit frais.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.
- 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- · Identification particulière de certaines préparations:
- Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 / ISO 11014

Page : 2/6

(suite de la page 1)

Date d'impression : 28.11.2012 Numéro de version 6 Révision: 28.11.2012

Nom du produit Hilti HIT-HY 20

· Indications complémentaires:

A Hilti HIT

- · Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement: A néant
- · Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement: B

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R 7 Peut provoquer un incendie

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description :

cartouche 2-composants, contient: Composant A: résine méthacrylique Composant B: peroxide de dibenzoyle

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

EINECS: 202-327-6 X Xi R36; Xi R43; Xi R43;

peroxyde de dibenzoyle

Xi R36; Xi R43; E R3; O R7

Org. Perox. B, H241; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317

· Composants contribuant aux dangers A: néant

· Composants contribuant aux dangers B:

· SVHC néant

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Demander immédiatement conseil à un médecin

- · Indications destinées au médecin :
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO2)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure

- Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 $\cdot \ Pr\'ecautions \ individuelles, \'equipement \ de \ protection \ et \ proc\'edures \ d'urgence$

Porter un vêtement personnel de protection

Tenir éloignées les sources d'incendie

Veiller à une aération suffisante

(suite page 3)



(suite de la page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 / ISO 1101-

Date d'impression : 28.11.2012 Numéro de version 6 Révision: 28.11.2012

Nom du produit Hilti HIT-HY 20

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation :
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Attention à la date de péremption: voir date imprimée sur le raccord (Mois / Année). Ne plus utiliser les recharges dont la date de péremption est dépassée!

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation ne pas fumer.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Conserver dans un endroit frais et sombre entre 5 °C et 25 °C.
- · Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments
- · Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- · Classe de stockage :

Conforme au concept de catégories de stockage du VCI (1991).

- 11
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Mortier de scellement pour ancrages dans la maçonnerie creuse

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.

- Indications complémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection préventive de la peau par un onguent

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

- · Protection respiratoire : non nécessaire.
- · Protection des mains :

Gants de protection

EN 374 / EN 388

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- · Matériau des gants Caoutchouc nitrile
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques.

EN 166 / EN 170

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- · Aspect:

Forme: pâte
Couleur: gris
Odeur: genre ester

(suite page 4)

Page: 4/6



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 / ISO 11014

Date d'impression : 28.11.2012 Numéro de version 6 Révision: 28.11.2012

Nom du produit Hilti HIT-HY 20

	(suite de la page
· Seuil olfactif:	non déterminé
· valeur du pH:	Composant A: non applicable Composant B: ~ 6
· Modification d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	non déterminé non déterminé
· Point d'éclair :	Composant A: > 100 °C (DIN 53213) Composant B: non applicable
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	non déterminé
· Température d'inflammation :	non déterminé
· Température de décomposition :	Composant B:SADT 65°C UN test H4
· Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion : inférieure : supérieure :	non déterminé non déterminé
· Pression de vapeur :	Composant A: < 0,1 hPa (20°C)
 Densité à 20°C: Densité relative. Densité de vapeur. Vitesse d'évaporation. 	1,1 g/cm3 (DIN 51757) non déterminé non déterminé non déterminé
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau	ı): non déterminé
· Viscosité : dynamique à 23°C; cinématique à 20°C;	~ 90 Pa.s (DIN 53788) > 20 s (DIN 53211/4)
· Teneur en solvants : solvants organiques eau : · Autres informations	0 % Composant B: ~ 30 % Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :
- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux : Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation : Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- · Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

İrritant

12 Informations écologiques

- · Toxicité
- $\cdot \textbf{Toxicit\'e aquatique:} \ Pas\ d'autres informations importantes \ disponibles.$
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \cdot Comportement dans des compartiments de l'environnement :
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques : non déterminé

(suite page 5)





Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 / ISO 11014

Date d'impression : 28.11.2012 Numéro de version 6 Révision: 28.11.2012

Nom du produit Hilti HIT-HY 20

 \cdot Autres indications écologiques :

(suite de la page 4)

- · Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE : néant
- · Indications générales : Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).
- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Bien respecter les réglements administratifs locaux d'élimination.

Emballages pleins / \tilde{a} moitié vides: déchets spéciaux - les apporter à un centre de collecte des matières dangereuses conformément aux dispositions administratives.

Aprés durcissement, le produit peut être éliminé avec les ordures ménagères.

Apres dureissement, te produit peut etre eminite avec les ordares menageres.		
· Catalogue européen des déchets		
	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE	
	L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS	
	ET ENCRES D'IMPRESSION	
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)	
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	
	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES	
	INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses	

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation:

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Emballages vides : système de collecte national ou code déchets EAK : 150102 emballages en matières plastiques

Informations relatives au transport	
No ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
Nom d'expédition des Nations unies ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
Dangers pour l'environnement: Polluant marin :	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convo Marpol 73/78 et au recueil IBC	ention Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus oxygène actif < 1 %
HS-Code:	3214 10 10: Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics

15 Informations réglementaires

- · Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales :

Directive 89/391/CEE du Conseil, du 12 juin 1989, concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au trav

Article 12 Formation des travailleurs

- · VOCV (Suisse) 0,0 %
- $\cdot \textbf{Indications sur les restrictions de travail:} \ Respecter \ les \ limitations \ d'emploi \ pour \ les \ jeunes$
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 / ISO 11014

Numéro de version 6

Page : 6/6

Date d'impression : 28.11.2012 Nom du produit Hilti HIT-HY 20

· Évaluation de la sécurité chimique: Non requis.

(suite de la page 5)

Révision: 28.11.2012

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

R36 Irritant pour les yeux.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R7 Peut provoquer un incendie.

· Service établissant la fiche technique :

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH

Hiltistrasse 6 D-86916 Kaufering

Tel.: +49 8191 906310 Fax: +49 8191 90176310 e-mail: anchor.hse@hilti.com • Contact : Mechthild Krauter

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR